



Commission
des titres d'ingénieur

**Décision n° 2023/11 relative à
l'accréditation de l'EFREI Paris
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

École

Nom :	EFREI Paris
Sigle :	EFREI
Type :	Privé, EESPIG
Réseau :	Établissement composante de l'établissement public expérimental université Paris-Panthéon-Assas
Académie :	Créteil
Sites de l'école :	Villejuif, Bordeaux

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Décision n°2022/09

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP (hors périodique, nouvelle formation, NS1) :
Ingénieur diplômé de l'EFREI Paris, sur le site de Bordeaux

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'EFREI Paris ;
- Vu le rapport établi par Elisabeth CREPON (membre de la CTI, rapporteure principale), Jean LE QUENVEN (expert auprès de la CTI et co-rapporteur), Mokhtar EL BAKKOUR (expert international de la CTI), Anaïs LIQUIER (experte élève-ingénieur de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 15 novembre 2023 ;
- Entendus Messieurs Frédéric MEUNIER, directeur général et Étienne PERNOT, directeur recherche et valorisation

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Première demande d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'EFREI Paris Sur le site de Bordeaux	En formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2026-2027	restreinte

Cette décision s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Consolider la politique de site initiée par l'école en s'appuyant notamment sur une collaboration renforcée avec Bordeaux INP – ENSEIRB MATMECA ;
- Stabiliser le taux d'encadrement à moins d'une vingtaine d'apprenants par enseignant ;
- S'assurer que les enseignants-chercheurs permanents du site de Bordeaux réalisent bien 25% des enseignements scientifiques et techniques du cursus.

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 15 novembre 2023.

En présence de Mesdames et Messieurs les membres de la CTI : Jean-Louis ALLARD, Pascal BIDAN, Patrick BOUVIER, Élisabeth CRÉPON, Michèle CYNA, Françoise DELPECH, Didier ERASME, Marie-Annick GALLAND, Xavier KLÉBER, Marie-Véronique LE LANN, Marie-Madeleine LE MARC, Nadine LECLAIR, Benoît NORTIER, Patrick OBERTELLI, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Rodolphe REVERCHON, Gilles SAINTEMARIE, Patricia SOURLIER, Philippe STOLTZ, Gilles TRYSTRAM et Sonia WANNER.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 13 décembre 2023.

Le secrétaire greffier



La Présidente et
rapporteuse principale
Élisabeth Crépon

